

L'ORDRE NOUVEAU

ORGANE DES SEMAINES SOCIALES
Prix: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

Un monde s'écroule, un ordre nouveau s'élabore. Il faut que les catholiques laissent mourir ce qui doit passer et qu'ils aident à créer ce qui mérite de vivre. — LES ÉVÊQUES DE FRANCE.

QUATRIÈME ANNÉE, No 12
Montréal, 20 mars 1940

Problème d'éducation

Un complément de l'enseignement primaire

Formation parascolaire et postscolaire

C'est un fait, et constaté depuis longtemps : nos écoliers, en quittant l'école primaire, ambitionnent rarement de parfaire leur formation. Leur principal souci, c'est de se trouver une place « tout de suite », d'assurer le pain d'aujourd'hui. Nous nous trouvons ainsi en présence de milliers de manoeuvres, d'ouvriers médiocres qui ne pourront jamais escompter d'avancement notable. Situation de routine et de misère qui fait pitié à voir.

Le développement des « écoles supérieures » aura contribué à pousser plus à fond la culture de nos jeunes, à les orienter vers les carrières industrielles et commerciales plus spécialisées. Mais, il faut l'avouer, quantité d'adolescents abandonnent l'école dès la 6^e ou avant la 8^e. A ceux-là, que pourra-t-on donner ? Il y a les oeuvres d'action catholique de jeunesse : mais, en fait, combien de jeunes atteignent-elles ? Et tous les autres qui s'en vont, désaxés, sans directives, tous ces livreurs d'épiciers, ces commis de bouchers, ces camionneurs, etc. Combien en atteint-on parmi ceux-là ?

Ce qui arrive, il est facile de le prévoir. Ces jeunes hommes, à l'âge de se marier, sont en face d'une situation impossible : pas de compétence professionnelle, un pauvre esprit; êtres diminués, sans réaction profonde, hommes qui ne sont que des moitiés d'hommes. Et le foyer se fonde... et la tragédie recommence pour les enfants.

Voici, il nous semble, comment l'on peut remédier, en partie (car le mal tient, par ses racines profondes, à des déficiences d'ordre moral et religieux), à cette situation malheureuse. Puisque cet état lamentable est dû, pour beaucoup, au manque de formation professionnelle et de culture dans le peuple, établissons sur toute l'échelle de la vie, c'est-à-dire aux âges principaux, des moyens de parfaire la formation, de compenser les lacunes nécessaires de l'enseignement primaire.

1^o Pour les enfants jusqu'à la 7^e année : discerner les possibilités d'avenir, organiser l'orientation professionnelle; c'est à quoi se dévouent plusieurs hommes de valeur, entre autres, l'abbé Irénée Lussier et le docteur Marcotte; veiller à rendre l'enseignement scolaire « plus près » de la vie, plus adapté : c'est l'effort, retracé dans les revues scolaires de la province, en particulier dans *l'Ecole canadienne*, dirigée par M. R. Guénette, à la compétence et au zèle bien connus; puis, compléter ce travail par l'édification de la culture générale, dès le jeune âge; travaillent en ce sens tous ceux qui se dévouent pour les organisations scouts et jécistes, les Cercles des Jeunes Naturalistes, le Concours de Vacances, les samedis musicaux du Plateau, les cours de dessin de la Commission scolaire, etc. Mais il y manquait un élément important sur lequel nous appuierons aujourd'hui : les bibliothèques d'enfants. Nous y reviendrons tout à l'heure.

2^o Pour les adolescents jusqu'à vingt ans : nécessité de créer, pour eux, des bibliothèques, de former des cercles d'études, de les encourager à suivre les cours du soir de nos écoles techniques et commerciales, s'ils travaillent, et ceux du jour, s'ils ne vont plus à l'école et sont sans emploi; organiser, dans les cercles d'études, le programme de façon à assurer l'essentiel plutôt que l'accessoire; donc, donner des vues nettes sur l'art, l'économie, la religion, etc.

3^o Pour les adultes, nous renvoyons aux articles substantiels publiés par le R. P. Gonzalve Poulin, O. F. M., dans *l'Ordre nouveau* des 5 et 20 décembre 1939, et, surtout, à son livre, intitulé : *le Peuple est-il éduicable ?*

Et nous revenons aux bibliothèques d'enfants. Il peut paraître étrange de voir *l'Ordre nouveau* s'intéresser à ce problème... Si l'on y réfléchit, l'on s'aperçoit que l'effort à tenter en ce sens porte beaucoup plus loin qu'on ne pourrait croire. L'éducation de l'enfance rejaillit sur toute la vie. Nous le savons bien, nous qui voyons notre personnalité influencée si profondément par nos premières années. Le visage peut changer, le caractère évoluer; il reste toujours quelque chose de cette première orientation.

Tel homme de trente ans, « sauvage, isolé, à part », parce que l'on n'a pas su, à la maison, développer, entre trois et douze ans, ses qualités sociales; elles demeureront éternellement en germe... Cet homme n'aura pas donné la moitié de ce qu'il aurait dû normalement fournir.

L'apprentissage de la vie se fait par l'expérience, qui nous donne la connaissance des choses que l'on a vécues, et par la science, acquise en classe et dans les lectures. Ces dernières sont plus importantes qu'on ne le pense parfois. Or, que voit-on ? Le journal (n'importe lequel évidemment), les revues reçus à la maison passent dans les mains des enfants, si on n'a pas d'autre chose à leur offrir. Ce n'est pas là un aliment normal pour leur esprit, leur imagination et leur cœur. Ils offrent, au contraire, beaucoup de dangers : le superficialisme, un encyclopédisme de surface, la suffisance, dans le domaine intellectuel, la contamination des consciences, et souvent une première atteinte à la candeur et à la pureté, dans le domaine moral.

Au contraire, présentez-leur des livres qui répondent à leurs besoins : vous en verrez les résultats. Avec quelle attention émue ils les parcourent d'un bout à l'autre, de quel regard intéressé ils en contemplent les images ! La nourriture est à la mesure de leur petit esprit; elle ne les force pas, elle ne les congestionne pas. Elle leur donne juste ce qu'il faut : assez sérieux pour qu'il y ait un petit effort, assez intéressant pour qu'il y ait jeu.

Une demoiselle qui ne manque ni de sagesse pratique ni d'audace s'est décidée à faire une expérience à ce sujet. Avec l'appui du curé de la Nativité (Hochelaga), elle a ouvert, dans un magasin désaffecté, une bibliothèque adaptée aux enfants. Il y a de cela bientôt trois ans. Aujourd'hui, c'est un succès permanent : impossible de fournir à la besogne, tant la clientèle est nombreuse.

De son côté la Commission scolaire s'intéresse de façon spéciale à ce problème¹. Toutes ces louables initiatives, privées ou collectives, nous inspirent confiance : elles montrent que l'on s'occupe du peuple, qu'on veut vraiment lui faire retrouver « le sens de sa vocation et de ses destinées historiques ».

X. X. X.

1. Nous tenons à nommer M. Brunet et Mlle Toupin, les animateurs de l'excellent esprit que montre la Commission dans cette question.

Le directeur des "Lettres de Rome" au Canada

Nous sommes heureux de saluer le passage parmi nous du R. P. Joseph Ledit, S. J., directeur des *Lettres de Rome*. Il n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. *L'Ordre nouveau* a publié plusieurs de ses articles. Et c'est à sa demande qu'a été instituée cette « croisade de prières pour l'extinction du communisme » à laquelle le Canada a pris une part si active. Le R. P. Ledit donnera quelques conférences sur la Russie où il a déjà séjourné et qui n'a cessé de l'intéresser vivement.

A propos de corporatisme

Que plusieurs, parmi le peuple, ne comprennent pas exactement ce qu'est le corporatisme, qu'ils le confondent même avec le coopératisme, cela ne doit pas trop nous surprendre. La plupart n'en ont eu quelque idée que par les journaux. Et la chose est restée vague dans leur esprit. Mais il n'en saurait aller ainsi pour les hommes d'une certaine culture, surtout s'ils sont censés

être experts en matière sociale. S'avisant de parler en public du corporatisme et le classer parmi « les idées nouvelles et fausses qui ont amené les peuples à la grande désolation économique », cela dépasse la mesure.

De telles ignorances ou de tels parti pris sont vraiment regrettables. Ils déconsidèrent ceux qui s'en rendent coupables.

LA TACTIQUE COMMUNISTE

Personne n'ignore l'esprit belliqueux que les communistes du Canada manifestaient il n'y a pas si longtemps à la fois contre l'Allemagne naziste et la jeunesse nationaliste de Québec qu'ils accusaient de fascisme. Même au début de la guerre leurs organes ne parlaient que de lutte à outrance et d'extermination. Mais un mot d'ordre est venu de Moscou... et tout a changé. Nos bellicistes sont devenus les plus pacifistes des hommes. Et ils tendent maintenant la main à la jeunesse qu'ils combattaient hier, ils lui offrent leur alliance « contre la conscription ». Piège habile qu'il faudra savoir éviter. Tant que les communistes garderont leurs idées antireligieuses et révolutionnaires, aucune union n'est possible avec eux.

Projet d'assurance-chômage obligatoire en Belgique

Attitude des travailleurs chrétiens

Le gouvernement belge vient de déposer un nouveau projet relatif à l'assurance-chômage obligatoire. A peine déposé, le projet fut pris à partie, non sans violence, d'une part par les adversaires de son caractère obligatoire, ce qui se comprend, mais également par certains de ses partisans, ce qui à tout le moins est paradoxal. Il s'agit des socialistes.

M. Henri Pauwels, président de la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique, étudie le projet dans le journal de la Confédération (30-12-39) et indique l'attitude du mouvement syndical chrétien. Au Canada, la question de l'assurance-chômage reviendra sans doute à la surface dès la première session du nouveau Parlement. Ce qui se fait dans les autres pays peut nous aider à y voir plus clair dans notre propre problème.

Système proposé

Le projet nouveau introduit l'obligation de l'assurance ou, mieux encore, l'obligation légale de la solidarité sociale.

Tous les travailleurs, assujettis à la loi, devront participer à l'assurance et contribuer, par leurs cotisations, à aider ceux de leurs camarades privés d'emploi et qui désirent travailler.

Le projet prévoit un double régime, celui de l'assurance et celui de l'aide sociale. Le régime de l'assurance, qui couvre soixante jours par an, n'est pas obligatoire. S'assure qui veut, cette assurance étant confiée aux caisses libres du chômage.

Consécutivement à la période d'assurance, vient celle d'aide sociale, qui couvre le reste de l'année. L'obligation de s'assurer est ici essentielle; nul des travailleurs assujettis à la loi ne peut s'y soustraire.

Comme le régime des indemnités, celui des cotisations est double. S'assure contre le risque des soixante premiers jours de chômage qui veut et la cotisation, dont le taux est fixé par la loi, est directement payée par les assu-

rés à leur caisse de chômage. Quant à la cotisation obligatoirement due pour la période d'aide sociale, elle est retenue à la source, ou, en d'autres termes, elle est précomptée.

Le paiement des indemnités et allocations de chômage, tant en période d'assurance que d'aide sociale, est effectué par les caisses de chômage. Celui des assujettis chômeurs qui n'est pas membre d'une caisse de chômage est présumé n'avoir nul besoin des indemnités et allocations de chômage. Il en est donc privé.

Nous soulignons l'ingéniosité du système qui aboutit, en fait, à rendre obligatoire à une caisse de chômage une affiliation recommandable assurément, mais que la loi déclare facultative.

Mauvais prétexte

On peut se demander quels arguments sérieux ou pertinents les partisans de l'obligation mais adversaires du projet opposent à celui-ci.

Il y a évidemment une raison fondamentale. Ils sont pour le régime qui confie à l'Etat, à l'exclusion de tout organisme libre, l'organisation de l'assurance-chômage d'abord, des autres assurances sociales ensuite. Mais en considérant les choses de près, on constate qu'une seule préoccupation les anime : la crainte de voir d'autres groupements que les leurs, plus spécialement les syndicats chrétiens, recruter de nouveaux adhérents dans une mesure plus considérable qu'eux-mêmes.

Evidemment, cette prise de position s'accompagne d'une objection d'ordre syndical. On craint que l'affiliation de membres qui ne viennent au syndicat que pour l'assurance-chômage *matérialise*, — le mot est d'eux, — l'action syndicale et lui enlève l'allant qui lui est nécessaire.

Cette crainte est mal fondée. Les faits sont là qui prouvent que l'assurance-chômage soudée à l'organisation syndicale n'a pas nui à celle-ci ni à son action et, loin de la matérialiser, elle l'a débarrassée, au contraire, de ce

(Suite à la page 4)

L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

Lorsque certains financiers et hommes d'affaires, gênés sans doute dans leurs spéculations par le cri d'une conscience qu'ils voudraient assoupir, reprochent à l'Eglise ses interventions dans l'ordre économique, elle leur répond habituellement par un mot de saint Thomas d'Aquin, celui-ci : « A la pratique de la vertu, un minimum de bien-être matériel est nécessaire. Ce qui revient à dire qu'il n'existe pas de morale désincarnée », que même dans la poursuite des biens surnaturels il faut tenir compte des exigences de la nature, que la constitution à la fois morale et physique de l'homme, en l'indiquant clairement, nous en fait un devoir. Il serait sans doute idéal de pouvoir pratiquer une mystique purement spirituelle, à la manière des anges, sans tenir compte de la chair, mais Dieu ne l'a pas voulu, puisqu'il nous a créés tels que nous sommes : un esprit animant une matière, une âme dans un corps. Il existe, entre ces deux éléments dont nous sommes composés, une telle cohésion, que, pour garantir la vie et le développement de l'homme intégral, il faut nécessairement que lui soit assurée la possession d'une part suffisante des biens matériels.

Ce qui est vrai de la pratique de la vertu l'est encore plus de la paix de la société. La paix n'est que la permanence de l'ordre et l'ordre lui-même ne peut durer et fleurir s'il ne répond aux exigences des êtres qu'il régit et qu'il unifie. De là, pour la société, la nécessité d'un ordre où trouvent leur place, pour vivre et pour se développer, les âmes comme les corps.

Ces données du simple bon sens, renforcées d'élémentaire expérience, justifient amplement la sollicitude constante de l'Eglise en matière économique et sociale, surtout depuis un siècle. Elles nous justifient encore de désirer et de prêcher la possibilité pour tous de devenir propriétaires, c'est-à-dire possesseurs des biens essentiels et utiles à la vie. La doctrine sociale catholique est claire en cette matière. Sous la plume de Pie XI, l'accession à la propriété est la possibilité pour les travailleurs de se constituer un patrimoine, de se libérer ainsi des incertitudes de leur condition actuelle et de préparer l'avenir de leurs enfants. Nous affirmons, en effet, que cette accession est nécessaire au maintien de la paix sociale, et nous désirons attirer votre attention sur le bien-fondé de cette assertion, dans la certitude où nous sommes que c'est une affaire de logique autant qu'une affaire de justice.

I. — Affaire de logique

Que ce soit une affaire de logique, il me paraît facile de le démontrer.

Allez donc, en effet, prêcher les bienfaits de l'ordre établi à des gens qui n'en ont jamais retiré d'avantages appréciables ! Ce que vous appelez bienfaits est pour eux synonyme d'existence précaire, malgré un labeur quotidien et sans répit. Bienfaits de l'ordre, ce pain misérablement gagné et trop souvent insuffisant ? Bienfaits de l'ordre, ces inquiétudes perpétuelles, cette peur angoissante de la misère, cette incertitude du lendemain pour l'ouvrier, pour sa femme et pour ses enfants ? Bienfaits de l'ordre, ce logement insalubre, sans lumière et sans hygiène, ce taudis étroit où s'entassent des enfants trop nombreux pour l'espace, ce chauffage défectueux et insuffisant ?

Sans doute, ce tableau n'est parfois que la mise en scène d'un vice paternel ou maternel ; mais il est encore trop souvent la réalité dans laquelle est condamné à vivre avec toute sa famille l'ouvrier qu'affecte le chômage ou l'insuffisance du salaire.

Il y a encore à considérer l'envers de ce décor qui explique bien des choses et sur lequel, je vous prie de me croire, le prolétaire a les yeux grands ouverts. Cet envers, c'est la formidable machine économique moderne, dont le rendement sert à dorer les boiseries de luxe d'un petit groupe de capitalistes de même qu'à bourrer leur portefeuille de valeurs productrices. Que nous le voulions ou non, et quelle que soit notre opinion en la matière, telles sont bien les deux peintures perpétuellement juxtaposées sous les regards du peuple. Pour les uns, les riches, le contraste ne semble pas soulever beaucoup d'émotions ou de rancunes contre l'ordre social. A ceu-là, vous pouvez en vanter les bienfaits : ils accepteraient facilement une solution qui, après les avoir jusque-là favorisés, peut au surplus les justifier. Pour les autres, les pauvres, prolétaires et gagne-petit de tout métier, ce spectacle est nettement provocateur et il enseigne, non pas les bienfaits, mais l'injustice de l'ordre établi, non pas la paix, mais la révolution.

Pas plus que le populaire, le sociologue ne peut accepter cet état de choses comme normal, comme naturel, comme logique. Il n'est pas nécessaire d'être docteur en sociologie pour appeler cet ordre de son vrai nom : c'est-à-dire désordre. Pour ne prendre que cet exemple, est-il acceptable, est-il normal ce chiffre que l'on cite communément à propos de la petite propriété et par lequel 12% seulement de la population de Montréal serait propriétaire ? Ceux qui ont réussi et qui tiennent entre

PAR

M. l'abbé Bernard GINGRAS

Aumônier

de la Jeunesse technique catholique

leurs mains notre avenir économique répondent que la cause de ce désordre est le gaspillage, que l'épargne est chose inconnue des travailleurs. Il faut admettre que le gaspillage est sans doute pour quelque chose dans cette anomalie et que l'épargne n'est pas suffisamment pratiquée, mais il faut aussi se souvenir que la première condition de l'épargne est un surplus du salaire. Or, le plus grand nombre des travailleurs, chefs de famille, n'ayant jamais connu ce surplus du salaire, il s'ensuit que plusieurs s'endettent par pure nécessité.

Lorsqu'un patron veut que ses ouvriers concourent au maintien et au progrès de l'entreprise, il les intéresse, de sorte qu'ils se trouvent liés par l'appât du gain personnel. Il leur paie un salaire généreux. Il accorde un certain partage du bénéfice, une gratification à la compétence ou à l'ancienneté. Enfin il agit de telle sorte que les ouvriers tiennent autant que lui-même à son succès. Ils en font leur affaire.

Ce mécanisme psychologique joue pareillement à l'égard de l'ordre social. Vous ne pouvez maintenir la paix dans la société sans la coopération de la majorité des citoyens. Or, comment obtiendrez-vous cette coopération de la majorité, si elle n'a profité d'aucun des avantages procurés par l'ordre actuel, lesquels avantages ont été réservés à une classe privilégiée, nécessairement minoritaire ? Personne ne niera que la paix ne soit un grand et indéniable bienfait le jour où elle consacrerait un ordre social véritablement humain et profitable à tous. Peut-on appeler humain un ordre en vertu duquel toutes les forces vives de la nation, les forces de muscles et de sueurs, de peine et de sang, d'intelligence et de volonté, de sacrifice et d'abnégation des petits, toutes ces forces humbles et magnifiques de la collectivité anonyme et composées des efforts associés de tous, sont canalisées vers le coffre-fort d'un petit groupe de magnats qui se hâtent de les transformer en or ? Le droit de propriété qui sanctionne apparemment cet état de choses ne serait-il donc qu'un droit fictif destiné à camoufler les abus ? Et alors faut-il voir ici la condamnation définitive du régime actuel ? Non, ce n'est pas la condamnation de la propriété privée ni même du capitalisme qu'il faut y voir, mais celle des abus sans nombre qui s'y sont greffés comme de mauvais fruits sur un bon arbre.

Le Pape Pie XI ne parlait pas autrement, lorsque, dans *Quadragesimo anno*, il s'élevait, non pas contre le capitalisme en lui-même, mais contre les vices qui y sont entrés sournoisement comme des vers.

Au contraire, nous avons un régime de propriété auquel nous tenons, parce qu'il nous paraît le plus avantageux pour l'individu et le plus propre à promouvoir la paix de la société. Seulement, par suite d'un concours très spécial de circonstances, par suite de l'immoralité des procédés modernes, ce régime est devenu solidaire du trust, c'est-à-dire de l'accaparement par quelques-uns de la richesse de tous et aussi, par voie de conséquence, de misères pour un grand nombre.

Ai-je besoin de l'affirmer ? Il est impossible de justifier tout cela au nom du droit de propriété, lequel, s'il est légitime, ne peut être refusé à l'immense majorité des hommes. N'oublions pas que tous les avantages reconnus au droit de propriété privée s'évanouiraient progressivement, en ce cas, devant le mensonge social qu'ils s'efforceraient en vain de couvrir.

Quand on cherche la raison du succès obtenu auprès de la classe ouvrière par les plus grossières erreurs, c'est à ce mauvais partage de la richesse qu'il faut l'attribuer, car celui qui ne possède rien ne se sent solidaire d'aucun ordre économique. En face d'une expérience sociale, si dangereuse soit-elle, il n'a rien à perdre et, — pense-t-il, — peut-être quelque chose à gagner. Ce qui l'amène à considérer la révolution comme l'acte d'une justice imminente contre les profiteurs du régime et pour lui-même comme une libération et un avancement.

II. — Affaire de justice

Je viens de prononcer le mot de justice. C'est, en effet, le mot de l'énigme, le mot qui explique tout. S'il est difficile d'instaurer la paix dans la société à cause des conflits où leurs passions et leurs intérêts opposés conduisent les hommes, il devient radicalement impossible de la maintenir d'une façon durable, quand elle ne se fonde pas sur la justice. Or, — il faut l'admettre, — un ordre social dont les avantages ne sont accessibles qu'à la minorité, un ordre économique qui ne permet pas à la majorité de devenir propriétaire est manifestement injuste.

Léon XIII et Pie XI, dans leurs encycliques sociales, sont unanimes sur ce point. Je résumerai cette pensée des deux grands papes.

Ces biens immenses qui constituent la richesse des hommes ont une triple source que je cite dans l'ordre de leur priorité : la nature, le travail et le capital.

La nature fournit les ressources indispensables et premières. Elle est génératrice de toute énergie, de toute germination et de toute matière première : sans elle, c'est en vain que le travail chercherait à s'exercer et le capital à s'édifier.

Le second rôle est dévolu au travail qui transforme cette énergie, qui la multiplie et qui l'utilise. Cet effort gigantesque du travail humain, ajouté à l'effort de la nature, conjugué avec elle, est véritablement la cause productrice de la richesse universelle. Cette production est singulièrement accélérée par le concours du capital, mais il demeure vrai de dire que le rôle du capital n'est que celui d'un adjuvant subordonné aux forces élémentaires de la nature et du travail. N'est-il pas lui-même le produit de ces deux forces ? Il n'est point de capital constitué qui ne suppose la double fécondité de la terre et d'un travail antérieur. Coordonné et uni au travail, il est et demeure, dans la production moderne, un précieux auxiliaire.

Ces principes posés, il est facile de se rendre compte que l'accession à la propriété pour tous les hommes est un droit de nature que sanctionne la justice. Si, d'une part, la cause première de la richesse est la nature, la nature étant donnée à tous, la richesse qu'on en tire doit donc profiter et servir à tous. Quoique divisées en domaines privés, les richesses sont, en définitive, la propriété du genre humain tout entier. Ce partage des biens n'est en réalité qu'un mode de répartition conforme à la mentalité de l'homme et par conséquent plus convenable à procurer l'utilité commune, voulue par le plan divin. Autrement, ce plan universel du créé est parfaitement incompréhensible pour ne pas dire absurde. Tous les êtres inférieurs trouvent leur utilité dans le service de l'homme, être supérieur, lequel est le canal providentiel par lequel tous les êtres retournent à la gloire de leur Auteur. L'homme, en effet, s'en sert comme des instruments pour réaliser sa destinée. Il est admis que l'homme doit tirer sa subsistance du travail de ses mains et de la sueur de son front, mais il n'est pas juste que, par un procédé quelconque, une classe empêche l'autre de participer à ces biens qui appartiennent à tous. C'est pourtant ce qui arrive lorsque existe ce flagrant contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents.

Si, d'autre part, le travail est après la nature la cause directe de la richesse, il faut admettre que les ouvriers et tous les travailleurs en général sont les plus importants producteurs de cette richesse. Le capital ne met entre leurs mains qu'une masse inerte, représentée par des terrains, des matières premières et des outils. Encore ces outils sont-ils eux-mêmes l'oeuvre du travail. Ce qui enrichit le propriétaire de mines et l'actionnaire, ce n'est pas seulement l'or, la houille qui gisent dans l'obscurité du sous-sol, c'est encore le travail constant et héroïque du mineur, qui rend le gisement fécond et utilisable. Son bras est synonyme d'enrichissement beaucoup plus encore que l'argent monnayé, véhicule habituel des biens terrestres. Or, par une injustice criante du sort, il se trouve que cette masse de travailleurs qui produit la richesse est elle-même la plus dépourvue et la plus indigente. Elle aura dépensé ses forces pour l'édification d'un capital dont elle ne tirera le plus souvent qu'une maigre subsistance. A peine pourra-t-elle posséder les biens de consommation les plus nécessaires. Rarement elle parviendra à posséder en propre le toit qui l'abrite, plus rarement encore des biens de production.

Ajoutez à cela les charges familiales. Souvenez-vous que ces travailleurs sont pour la plupart des pères de famille qui ont le devoir de faire instruire leurs enfants et de préparer leur avenir, et demandez-vous si un tel état de choses peut se concilier avec la justice. Sans doute, l'inégalité est une loi de cet Univers, et ce n'est pas elle qu'il faut chercher à détruire. Les expériences socialistes ont clairement démontré que le nivellement est une irréalisable utopie et une erreur malfaisante. Mais il n'en reste pas moins vrai que le Créateur, en déposant dans la nature et dans les êtres ces germes d'abondance, n'a pas voulu en priver la grande majorité des hommes pour lesquels cet Univers a été créé. Lorsque nous réclamons pour la classe laborieuse l'accession à la propriété, c'est ce partage juste, naturel et rationnel que nous appelons de nos vœux.

Conclusion

L'intérêt de tous

Nous n'avons pas le temps ce soir d'indiquer tous les moyens de réalisation d'un tel dessein, mais nous affirmons qu'il est dans l'intérêt de tous qu'il

(Suite à la page 4)

1. Causerie prononcée à l'Heure catholique de Montréal, poste CKAC, le 21 janvier 1940.

Pourquoi Moscou en veut à la Finlande

Sitôt après leur défaite, les communistes, demeurés en Finlande, se mirent à la besogne pour reprendre l'agitation. Moscou les organisa en formations spéciales et y envoya de nouveaux agents. Ainsi se développèrent des organisations rouges terroristes et des centres d'espionnage, avec un effort spécial porté sur les syndicats. Par la création de cellules secrètes, les communistes devinrent rapidement maîtres de la Ligue de la Jeunesse social-démocratique (octobre 1919), puis, l'année suivante, de l'organisation centrale des syndicats ouvriers. Mais, en réalité, les disciples de Lénine visaient à la conquête de la direction du Parti ouvrier tout entier. Au congrès du parti social-démocrate finnois, en décembre 1919, ils proposèrent à ce dernier l'affiliation à la III^e Internationale. Cette proposition fut rejetée par 91 voix contre 27.

Les communistes quittèrent alors le parti social-démocrate, et au mois de mai 1920, réunis en conférence, ils fondèrent le Parti ouvrier socialiste de Finlande, qui n'était en fait qu'un parti bolcheviste. La première réunion de ce nouveau parti fut dissoute par la police et plusieurs de ses membres furent arrêtés. En juin 1920, toutefois, l'organisation communale social-démocrate d'Helsingfors, que les communistes avaient réussi à conquérir, se proclama le « centre » du parti ouvrier socialiste de Finlande, adopta le programme communiste et devint le moteur de l'activité communiste en Finlande. Elle évitait soigneusement le nom dangereux de communiste, mais en fait elle représentait la III^e Internationale dans ce pays, assurant en même temps la liaison avec les chefs bolchevistes finnois demeurés en U. R. S. S.

Une forte résistance contre ces agissements fut bientôt organisée dans les milieux patriotiques finnois. Sous le nom de Fédération pour la Sauvegarde de la Finlande, un groupement entreprit un travail méthodique, éditant des brochures et éclairant les autorités et les citoyens sur le danger d'une renaissance communiste. Par décision de la Cour Suprême du 10 mars 1925, le parti communiste finlandais fut dissous et ses membres reconnus coupables de trahison envers l'Etat. Le communisme se rassembla alors sous la dénomination de Groupement des ouvriers et des petits paysans. Il dispose à ce moment de vingt-trois députés sur deux cent six au Parlement, cent trente mille électeurs ayant donné leur vote aux communistes, et il poursuit un travail intense.

A la fin de novembre 1929, une violente provocation des communistes dans la paroisse de Lapua, en Ostrobothnie

Les efforts des communistes pour reconquérir la Finlande depuis 1918. — Le facteur religieux

méridionale, devait être le signal d'un regroupement antibolcheviste encore plus accentué. Des tracts furent un jour distribués à la population, annonçant que quatre cents camarades allaient arriver du dehors pour organiser des « fêtes de provocation », selon le modèle russe. Un grand nombre de patriotes se rassemblèrent à la gare à l'arrivée de ces provocateurs et le tout se termina par une bagarre, dans laquelle les communistes reçurent une volée de coups, mais refusèrent de porter plainte. Cette bagarre devait marquer le début du « mouvement patriotique des paysans de Lapua », dont la première grande réunion eut lieu le 1^{er} décembre. Le projet d'une campagne contre le communisme y fut exposé par M. Kosola, un agriculteur, qui, vers la fin de la domination russe, avait travaillé avec ardeur pour la liberté de la Finlande. « Ne serait-il pas temps, s'écriait M. Kosola, de faire exécuter la sentence du tribunal suprême, qui ordonnait, en 1925 déjà, que les associations communistes fussent dissoutes sous toutes leurs formes et avec tous leurs organes ? » L'assemblée approuva le point de vue de M. Kosola et une députation fut élue pour transmettre les résolutions au président de la république, au gouvernement et aux groupes de la Chambre.

A la députation de Lapua succédèrent immédiatement des députations élues par les réunions patriotiques des autres régions du pays et ces députations présentèrent aux autorités des exigences identiques.

Le mouvement anticommuniste de Lapua avait rapidement gagné l'approbation catégorique des autorités et trouvé un puissant appui dans le pays. Mais à la Chambre, les initiatives prises contre le communisme n'obtinrent pas le succès désiré. Les députés socialistes furent vivement critiqués par leurs électeurs de n'avoir pas usé de tous les moyens que leur offrait le règlement de la Chambre pour s'opposer à ce projet de loi.

Entre temps, le mouvement de Lapua s'organisait sur le terrain pratique afin de combattre le terrorisme communiste dans les usines et dans les syndicats.

Devant l'indifférence de la Chambre, le mouvement de Lapua décidait de passer à l'action directe. Le 28 mars, une imprimerie communiste de Vasa était entièrement saccagée. Un avocat

communiste fut saisi à sa sortie du tribunal, amené en automobile et remis en liberté le lendemain. Plusieurs autres enlèvements de communistes suivirent. Enfin, le 7 juillet 1930, une grande manifestation du mouvement eut lieu à Helsinki avec plus de douze mille participants et à laquelle assistèrent le président de la république, le gouvernement tout entier, ainsi que le général Mannerheim. « Nous exigeons catégoriquement, sans réserve et sans marchandage, fut-il déclaré, que dans notre pays le communisme soit extirpé de la vie publique et repoussé dans les ténèbres où sont les crimes et où travaille la police criminelle... Nous ne cesserons pas la lutte avant que ce vœu ne soit réalisé jusqu'à la dernière lettre. »

Il était naturel que les communistes accusassent le mouvement patriotique de « fascisme », mais les socialistes sincères, qui avaient vécu l'expérience de 1918, lui accordèrent bientôt leur sympathie. Et l'on peut dire que depuis une dizaine d'années environ, l'unanimité existe en Finlande quant à la nécessité de se défendre énergiquement contre le communisme.

Haine du christianisme finlandais

Il va de soi que tous ces événements sont à la base de la fureur que les bolcheviques manifestent aujourd'hui à l'égard de la Finlande. Le camarade Kuusinen, membre du comité exécutif du Komintern, a donc dû passer des journées et des nuits à étudier le moyen d'abattre la Finlande, de la bolcheviser à nouveau.

Mais l'antibolchevisme finlandais n'est pas la seule raison motivant l'animosité du Kremlin. Aux yeux du marxisme, la Finlande a surtout le tort d'être un pays foncièrement chrétien et religieux, depuis les autorités jusques aux citoyens les plus modestes. Et cela, peut-être plus que toute autre chose, le bolchevisme ne peut le pardonner. Un article paru dans le *Sans-Dieu*, organe officiel des athées de l'U. R. S. S. (numéro de décembre 1939), est très caractéristique à cet égard.

L'article rappelle que pendant la première guerre contre les rouges, les milieux religieux avaient déjà joué un rôle particulièrement important dans la lutte antibolcheviste. « Le *Sans-Dieu*

manifeste une indignation particulière, parce qu'aussitôt après la défaite des Soviets en Finlande, l'on avait introduit l'enseignement religieux obligatoire dans toutes les écoles du pays, primaires aussi bien que secondaires. En outre, *horrible dictu*, le ministre finlandais de l'Instruction publique, Virkunen, aurait déclaré que le renforcement de l'influence religieuse est le but principal à poursuivre dans l'éducation morale des enfants.

« Les chefs militaires actuels, les généraux Mannerheim, Vallenius et autres « bandits », ajoute l'organe des *sans-Dieu* militants, sont étroitement liés à l'Eglise évangélique et maintiennent des rapports cordiaux avec les chefs ecclésiastiques. L'armée finlandaise compte de nombreux aumôniers et l'on a même été jusqu'à introduire dans les statuts de l'infanterie un paragraphe sur le rôle de la religion dans la vie du soldat. Les prédications et les services religieux dans l'armée sont fréquents. A la caserne, la journée commence et se termine par une prière que les soldats lisent à tour de rôle, en présence du *pope*. L'éducation civique du soldat est entreprise par les officiers et les pasteurs sous le contrôle du « pasteur principal de l'armée », qui est en même temps chef de la section culturelle de cette dernière.

« Le mouvement anticommuniste paysan de Finlande a été fortement soutenu par des pasteurs et, après sa marche sur Helsinki, un *Te Deum* fut chanté en présence du président de la république. Un pasteur jura, dans la prédication qu'il fit à l'occasion de cette cérémonie, de mettre un terme à l'action communiste. »

L'article du *Sans-Dieu* déclare plus loin que, malgré cette situation favorable à l'Eglise, les communistes ont réussi à mener en sous-main une propagande athée, en placardant de temps à autres, sur les temples, des écriteaux antireligieux, tels que : « Les Eglises ne servent qu'à chloroformer les ouvriers ! » — « L'Eglise bénit la guerre » — « Les ouvriers doivent rompre avec l'Eglise ». Parfois même des tracts antireligieux furent distribués à l'intérieur des temples. Les auteurs de cette propagande ont naturellement été punis, mais maintenant, conclut le *Sans-Dieu*, « le peuple a entrepris une lutte décisive contre ses exploiters et ses oppresseurs, et l'armée rouge a tendu sa main secourable pour l'aider dans cette lutte ».

A lire ces déclarations, peut-on douter que si l'armée rouge parvient à envahir la Finlande, l'Eglise chrétienne n'y soit l'objet des plus cruelles persécutions !

Logement, hygiène et mortalité

Autant que la sous-alimentation, le logement insalubre exerce ses ravages sur la santé et multiplie la mortalité.

La mortalité, surtout infantile, croît rapidement et exactement en proportion inverse du nombre de pièces occupées.

Les résultats d'enquête sont décisifs. Ainsi, à Paris, les statistiques municipales révèlent que dans les logements de quatre pièces et au-dessus, le taux de mortalité est de 10.32; dans les logements de trois pièces, de 12.63; dans les logements de deux pièces, de 16.83; dans les logements d'une pièce, de 20.14.

A Glasgow, la mortalité des enfants de un à sept ans : dans les ménages occupant quatre pièces : 3; dans les ménages occupant trois pièces : 7; dans les ménages occupant deux pièces : 12; dans les ménages occupant une pièce : 16.

Il n'en va pas autrement au Canada. La province de Québec, qui a plus que sa part de logements insalubres, a aussi la plus forte proportion de mortalité par tuberculose. Ainsi (calculé sur la base de 100,000), Québec : 153.1; Montréal : 84.9; Verdun : 55.9. Sans doute Halifax a un taux de 99.5, mais la moyenne des villes ontariennes est de 35. Le cas de Québec est cité, dans

les statistiques internationales, comme l'un des plus mauvais; de même pour la mortalité par diphtérie.

Et pour ceux qui meurent, combien qui continuent à vivre, mais diminués, hypothéqués dans leurs forces vives, sans vitalité ni ressort, risquant d'être pour la société une charge plutôt qu'une richesse. La santé physique est, pour un peuple, un élément essentiel de santé morale et de prospérité nationale.

Sans doute, tout n'est pas affaire de logement.

Mais les quelques indications données permettent d'affirmer qu'une *politique du logement salubre, chez nous, ne serait pas un luxe !*

Il est grand temps de s'y mettre !

Rayonnement social du catholicisme

Dans les universités chinoises

Lettre du P. Kearney, mission de Nankin :

Les catholiques sont parfois surpris de trouver que certains de leurs principes catholiques sont beaucoup plus connus des protestants que d'eux-mêmes. Il y a quelques années, je demandais à un professeur de sociologie non catholique, enseignant à Nankin, où il avait puisé les idées maîtresses au sujet des coopératives qu'il essayait d'introduire parmi les Chinois. Il me répondit qu'elles venaient de travaux publiés par l'université catholique de Saint-François-Xavier, à Antigonish (Nouvelle-Ecosse). Il ajouta que

beaucoup des idées adoptées dans le département de l'Agriculture provenaient de conférences publiées par un couvent de Bénédictins. Je suis surpris de constater que ce même groupe de professeurs non catholiques de Nankin essaient de mettre ici en pratique tous les principes contenus dans l'ouvrage du catholique américain E. J. Ross : *A Survey of Sociology*. C'est ainsi que, nous catholiques, désirant nous documenter du point de vue social près des non-catholiques, nous constatons qu'eux-mêmes ils ont puisé toutes leurs méthodes à des sources catholiques.

P.-S. — Le livre *A Survey of Sociology* est un guide pour les oeuvres sociales à établir, se basant sur les encycliques des derniers Papes et insistant sur le point de vue spécifiquement catholique. On y relève des phrases comme celle-ci : « Le catholique social diffère du non-catholique sur deux points importants. D'abord il reconnaît que le but premier du travail social est spirituel, il reconnaît la primauté de l'âme sur le corps et subordonne tous les besoins à l'éternel. De plus, il a dans l'enseignement du Christ et de son Eglise et dans les encycliques des Papes un sûr critère sur lequel il base ses notions de charité et de justice... »

Voulez-vous devenir propriétaire ?

Pour faire suite au numéro spécial de « l'Ordre nouveau »

SOIRÉE EDUCATIVE SUR LE LOGEMENT

Organisée par l'École Sociale Populaire

Le samedi 30 mars, à la salle paroissiale de l'Immaculée-Conception, angle des rues Rachel et de Bordeaux

Film : *La Grande Croisade*, décrivant la lutte contre le taudis en Angleterre. Des projections montrant des réalisations de même genre dans les autres pays d'Europe seront commentées par M. Auguste Gosselin, qui expliquera aussi le fonctionnement de notre loi fédérale sur le logement.

Projet d'assurance-chômage...

(Suite de la première page)

qu'elle pouvait avoir de trop rude ou de trop technique.

L'assurance-chômage a été un élément d'équilibre et de stabilité dans l'organisation et dans l'action syndicales; elle le restera et, loin de les affaiblir ou de les diminuer, elle les fortifiera.

Notre attitude

Notre attitude est claire. Elle procède non de la préoccupation de nous assurer des gains faciles d'effectifs ou de voir se modifier en notre faveur le rapport des forces entre les diverses organisations syndicales, mais de mobiles autrement élevés.

On a dit que l'assurance-chômage aux syndicats avait favorisé l'accroissement des syndicats chrétiens. C'est, tout à la fois, vrai et inexact. Ce qui est vrai, c'est que, depuis vingt ans, le syndicalisme chrétien est en progression constante et, si l'assurance-chômage a facilité ses progrès, elle a eu, pour les syndicats socialistes, l'avantage de stabiliser des effectifs qui, sans elle, auraient fléchi davantage.

Nous entendons que l'assurance-chômage conserve, même en régime d'obligation, son caractère *social* et *humain*. Tout n'est pas fait, il s'en faut, quand on a payé au chômeur l'indemnité qui lui revient. L'assurance a une autre mission à remplir. Elle doit faire l'éducation des assurés, développer en eux la fierté ouvrière, soutenir moralement les chômeurs, choses qu'une assurance étatisée ou fonctionnarisée est incapable de faire et que seules les institutions libres peuvent réaliser.

Nous voulons aussi soustraire les chômeurs à l'arbitraire facile des services étatisés et permettre au travailleur privé d'emploi de trouver, dans les institutions de chômage qu'il a librement choisies et soucieuses d'appliquer la réglementation, la protection et l'appui qui lui sont souvent indispensables.

Nous pensons, enfin, qu'on ne peut être assez attentif aux tendances qui s'accroissent de plus en plus — et que l'état de mobilisation favorise — qui tendent à donner à l'État des pouvoirs excessifs au détriment des institutions privées au risque de menacer et de restreindre les libertés nécessaires et de brimer les droits imprescriptibles de la personne humaine.

Il y a plus d'un chemin qui conduit à la dictature; l'étatisation de l'assurance-chômage en est un. Nous nous refusons de l'emprunter.

Même au prix de l'abandon de l'assurance obligatoire.

L'accession à la propriété

(Suite de la deuxième page)

se réalise. Intérêt non seulement des travailleurs qui ont déjà trop souffert dans leur âme et dans leur corps de cette situation, mais encore des riches, que les effets d'une telle injustice devraient faire trembler. La paix, qui est un don de Dieu et le fruit de l'ordre naturel, ne peut en effet exister entre tant de souffrances, d'une part, et tant de luxe, d'autre part. La civilisation et le travail accumulé des générations ont permis un relèvement considérable du niveau de la vie. N'est-il pas anormal que ce relèvement n'atteigne qu'une seule classe? Les hommes sont solidaires. Lorsqu'une classe bénéficie de la prospérité, il est naturel que toutes les autres classes en subissent la bienfaisante réaction. Nous voulons la paix, mais avant de parler de la paix, parlons donc de la justice, qui en est la cause. Les révolutions sont des malheurs, d'humaines catastrophes, mais souvenons-nous bien qu'elles n'ont jamais été engendrées que dans les abus. Si nous n'avions pas eu les succès inhumains d'un libéralisme immoral, nous n'aurions pas eu à craindre le communisme qui n'est dans son principe qu'une réaction violente contre les abus du capitalisme. Permettons aux travailleurs de devenir propriétaires, aidons-les à le devenir et il n'y aura plus de prolétariat. Du même coup nous enlèverons au communisme son arme la plus puissante, car celui qui possède s'attache à l'ordre qui lui garantit une possession paisible, et il ferme ses oreilles à toute doctrine de partage et de nivellement.

Conseil des Oeuvres

Activités au cours de 1939

Le Conseil des Oeuvres de Montréal, dans sa courte histoire, a déjà rendu des services inappréciables; il est appelé à en rendre de plus grands encore. Ces quelques passages empruntés au quatrième rapport annuel du Conseil veulent le faire mieux connaître des catholiques de la métropole, et surtout des hommes et femmes d'oeuvres.

Qu'est-ce que le Conseil des Oeuvres? Est-ce une autre oeuvre de charité? Quel besoin a-t-on de ce genre d'organisme?

Disons tout de suite que le Conseil des Oeuvres n'est pas une oeuvre de charité au sens où on l'entend ordinairement; il est la réunion de nos oeuvres d'assistance, de bienfaisance et de charité, un conseil ou organisme central où toutes les oeuvres se rencontrent, mettent leur expérience en commun, profitent du passé et préparent l'avenir.

Le Conseil des Oeuvres ne dicte pas ses vues, il ne cherche pas à imposer une solution déterminée à un problème donné. Il sait trop que les êtres humains ne se laissent pas facilement enrégimenter. Il peut cependant peser les solutions probables, il les scrute à la lumière de l'expérience et des connaissances techniques, il permet aussi d'avancer avec prudence.

Comment peut-on réaliser ce programme, si beau qu'il paraît irréalisable? C'est le coeur du problème avec lequel le Conseil des Oeuvres lutte depuis six années. Nous avons dû procéder lentement, comme les oeuvres elles-mêmes l'ont fait, laisser les idées s'infiltrer graduellement. On a formé certains comités, on a étudié, on a réfléchi, puis on a proposé quelque chose. Tâche de longue haleine, loin d'être finie, à peine commencée; qu'on ne s'étonne pas de ce qui reste à faire: le Conseil des Oeuvres s'en rend bien compte.

Le secrétariat

Il a fallu organiser un secrétariat où l'on puisse centraliser les renseignements, où l'on puisse s'adresser pour certaines questions techniques et où s'amorcent les recherches préliminaires. C'est ainsi que le Conseil des Oeuvres, au cours de ses six années d'existence, a amassé une documentation sur les oeuvres de chez nous et sur les oeuvres sociales en général, ici ou ailleurs.

Cela coûte évidemment quelque chose pour rendre aux oeuvres ces services, pour mettre certains renseignements à la disposition de nos membres, pour jeter les bases d'une action unifiée. Tout cela ne saurait se faire à temps perdu, au jour le jour: le pauvre en souffrirait beaucoup, nos oeuvres aussi; au Conseil des Oeuvres comme dans les autres organisations de charité, l'argent est un moyen de faire le bien. En encourageant la Fédération, le public nous a généreusement encouragés. A tous les donateurs merci!

Le secrétariat essaie de remplir son rôle le mieux possible, il gagnerait certainement à être mieux connu.

Les comités

Le comité exécutif. — Au cours de l'année 1939, le comité exécutif a tenu six séances. Outre les questions ordinaires, le comité a étudié les demandes d'adhésion de certaines oeuvres à la Fédération et en fit rapport à cette même organisation.

A cause de circonstances spéciales, le comité exécutif fut aussi saisi de certaines questions difficiles à résoudre auxquelles il travaille encore. Qu'il suffise de mentionner le problème de la fille-mère et des relations entre certaines oeuvres, etc.

Le comité de l'inventaire. — Le comité de l'inventaire a travaillé à amasser, à ordonner et à publier des renseignements d'ordre général sur nos oeuvres sociales. Des mois durant, le secrétariat a été attelé à la besogne que ce comité lui taillait à chacune de ses

réunions. L'effort n'a pas été vain: le Répertoire de nos oeuvres sociales sera en vente vers la fin de février 1940.

Il est évident que nous aurons là un instrument d'entraide dont on ne saurait mesurer d'avance l'utilité. Nous devons savoir gré à toutes nos oeuvres d'avoir bien voulu collaborer, aux membres du comité d'inventaire d'avoir méthodiquement travaillé, et nous croyons pouvoir remercier dès maintenant les personnes d'oeuvres qui s'emploieront à la diffusion de ce répertoire.

Fichier central des oeuvres

Nous vous faisons grâce des chiffres. Qu'il suffise de dire qu'un nombre d'oeuvres toujours grandissant utilise ce service qui nous aide à centraliser les renseignements.

Membres du Conseil des Oeuvres

Aide à la Femme, 2375, avenue Aird.
Aide aux Enfants infirmes, 4555, chemin de la Reine-Marie.
Assistance maternelle, 427 est, rue Sherbrooke.
Assistance publique, 460 est, rue Lagachetière.
Association C.F. des Aveugles, 900 est, rue Beaubien.
Ass. Cath. Intern. des Oeuvres de Prot. de la Jeune fille, 5168, rue Papineau.
Bureau d'assistance aux familles, 477, rue Saint-François-Xavier.
Camp de santé Bruchési, 1464, rue Saint-Hubert.
Cantines scolaires, Bureau des O. Soc., 117 ouest, rue Sainte-Catherine.
Colonie de Vacances Jeanne-d'Arc, Saint-Vincent-de-Paul, comté de Laval.
Colonie de Vacances des Grèves, 116 ouest, rue Notre-Dame.
Fédération d'hygiène infantile, 1021, rue Robin.
Inst. national canadien pour aveugles, 1118 ouest, rue Sainte-Catherine.
Maison Ignace-Bourget, 423 est, rue Notre-Dame.
Patronage Jean-Le-Prévost, 5707, rue Saint-Dominique.
Patronage Saint-Vincent-de-Paul, 211 ouest, rue Lagachetière.
Petites Soeurs des Pauvres, 1035, rue des Seigneurs.
Secours aux chômeuses, 281 est, rue Sherbrooke.
Service d'assistance féminine, 1037, rue Saint-Denis.
Société des Infirmières visiteuses, 3622, rue Saint-Denis (app. 1).
Service de l'aide aux prisonniers, 1037, rue Saint-Denis.
Société de Saint-Vincent-de-Paul, 3436, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Société Saint-Vincent-de-Paul féminine, 3870, rue Saint-Denis.
Union Nationale Française, 429, rue Viger.

Regard sur l'avenir

Notre rapport serait incomplet s'il ne laissait rien apparaître de nos projets. Durant l'année 1940, le Conseil des Oeuvres veut faire mieux connaître nos personnes d'oeuvres et fournir à nos organisations sociales l'occasion de se rencontrer plus souvent, d'étudier les problèmes qui les confrontent et, si possible, les résoudre.

On ne peut s'imaginer la somme de dévouement qui existe au sein de notre population. Malheureusement, il arrive que certaines personnes remplies de bonne volonté voient échouer des projets qu'elles croyaient pourtant avoir mûris. Pourquoi? Préparation inadéquate peut-être, connaissances techniques insuffisantes, souvent double emploi avec une organisation déjà existante. La conséquence, c'est que nous perdons une semence de bien.

Ce qu'on a dit des personnes pourrait s'appliquer à certaines organisations. Va-t-on laisser végéter une oeuvre à laquelle on s'intéresse, mais qui est assaillie de difficultés apparemment insolubles? Il ne le faudrait pas. Le Conseil des Oeuvres serait heureux, dans tous ces cas, de mettre l'épaule à la roue.

Aux personnes comme aux organisations, nous renouvelons l'invitation de se joindre aux oeuvres qui, actuellement, étudient ensemble leurs problèmes, se communiquent entre elles le zèle qui les anime et peuvent trouver dans ces réunions l'élan requis pour pouvoir mener leur besogne à bon port.

Si nous sommes tous convaincus qu'il est nécessaire de collaborer, le Conseil des Oeuvres, dans un avenir prochain, sera ce qu'il doit être, c'est-à-dire la réunion de toutes nos oeuvres sociales. Personnes d'oeuvres, à vous de décider.

Service bibliographique

The Delusson Family¹

J'ai lu presque d'une traite le beau volume de M. Ducharme: *The Delusson Family*. Une fois les premières pages abordées, je n'ai pu m'en détacher. Le livre corrobore tellement ce que mon père et ma mère m'ont raconté de leur arrivée dans le Rhode-Island en 1860 et en 1867, que j'y reconnais vraiment l'histoire de ma famille. M. Ducharme a écrit ce roman avec un amour qu'il a su communiquer.

L'auteur a une connaissance très étendue du vocabulaire anglais, et sa phrase coule de source. Ce qui mérite d'être souligné, c'est que la clarté et la précision française illuminent tout le récit. C'est un roman, et, cependant, c'est de l'histoire régionale du plus bel aloi. On pourrait donner en sous-titre: « Une psychologie des anciens Canadiens émigrés aux Etats-Unis »; nos qualités et nos défauts y sont illustrés délicatement, mais avec quelle justesse.

Le volume, écrit en anglais, aura une valeur apologétique. Il fera comprendre de quel merveilleux apport de travail, d'économie et d'esprit de famille l'émigré canadien-français gratifiait les Etats-Unis en venant s'y établir. Notre siècle ne comprendra peut-être pas la piété de la bonne vieille Cécile, et ce sera grand dommage pour lui; il ressort évidemment du volume que c'est là notre plus puissant élément de force et de stabilité. C'est un très beau livre.

Mon vœu serait qu'une traduction française vienne compléter l'apostolat de l'édition anglaise, en se répandant dans tous les foyers canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre et même du Canada. Selon la parole de Malachie, annonçant saint Jean-Baptiste, « il ramènera le cœur des enfants vers leurs pères ».

Eugène-N. GOUSIE, S. J.

Mon cahier d'Action catholique, manuel d'initiation en vingt leçons, d'après le Manuel de Mgr Civiardi. Arrangement et adaptation pour le Canada français, par le R. P. Raymond Dunn, S. J., aumônier de la J. I. C. 1940, \$1.00, au secrétariat général de la J. I. C., 840, rue Cherrier, Montréal.

« Nombreux tableaux synoptiques, plans et questionnaires, divisions claires et pratiques, exemples tirés de notre pays, disposition attrayante et aérée, telles sont les caractéristiques de ce cahier: un instrument idéal pour les cercles d'études. »

RENARD, O. P., R.-G. — *La Philosophie de l'Institution*. Sirey, Paris, 1939, 344 p. C'est le dernier ouvrage d'un des plus fidèles disciples de Hauriou, champion du droit institutionnel. L'ouvrage fait suite — très librement — à celui de 1930 intitulé *l'Institution*. Les ouvrages de l'éminent juriste et philosophe dégagent de plus en plus la « métaphysique du corporatisme ».

VALDOR, Lucien. — *Le Chrétien devant le racisme*. Editions Alsatia, Paris, 1939, 160 p., 13 fr. 50.

« Livre d'une brûlante actualité... Très lisible, très chaleureux, enrichi de plusieurs documents officiels, ce volume constitue une petite somme du racisme, indispensable à tout esprit désireux de connaître son temps et d'agir sur lui. »

DAMAY, Michel. — *Les Loisirs de l'adolescent. Les Initiatives privées. Le Rôle de l'Etat*. Librairie sociale et économique, Paris, 1939, 302 p.

Nouveau problème de notre temps: l'organisation des loisirs, libres ou forcés par suite du chômage de la jeunesse. Au Canada, nous sommes indubitablement en retard; un livre comme celui-ci ne peut que nous éveiller à l'importance du problème.

1. DUCHARME, J. — *The Delusson Family*, a novel of the French Canadians in New England. Funk and Wagnalls, New-York, 1939, 301 pages.

Heure catholique

L'encyclique

Summi Pontificatus

La première encyclique de S. S. Pie XII est commentée tous les dimanches, à 1 h., au poste CKAC. Tous les catholiques devraient se faire un devoir d'écouter ces émissions. Qu'ils se procurent, pour mieux en profiter, le texte même de l'encyclique. Édition de l'École Sociale Populaire (15 sous).

L'ORDRE NOUVEAU

Bulletin bimensuel de doctrine et d'action sociale

publié par

LES SEMAINES SOCIALES et l'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction: 1961, rue Rachel Est
Administration: 4260, rue de Bordeaux
MONTRÉAL

Le numéro: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

La nouvelle tactique du Komintern

Cette étude de l'Entente Internationale de Genève sur les manoeuvres actuelles de Moscou en Europe éclaire les agissements des communistes canadiens.

16 pages — 10 sous

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE